

# « Les chasseurs sont à l'origine de l'explosion du nombre de sangliers »

## ENVIRONNEMENT

Célèbre éthologue, Pierre Jouventin porte un regard très critique sur la chasse.

Propos recueillis par  
**Guillaume Richard**  
grichard@midilibre.com

Ancien directeur de recherches au CNRS, spécialiste du comportement animal, Pierre Jouventin est un éthologue de renommée internationale. Ce Montpelliérain profite de sa retraite pour écrire des livres – le prochain sera consacré au loup – et pour observer les sangliers à deux pas de chez lui.

### Que pensez-vous de la décision de la Ville de Montpellier de résilier le droit de chasse sur son territoire ?

C'est la première fois qu'une ville de cette importance prend une telle mesure. Avec cette décision pleine de bon sens, Montpellier montre qu'elle est en avance sur son temps. J'ai été surpris sur le coup, car les chasseurs sont tellement puissants en France que les politiques ont tout intérêt à aller dans leur sens. C'est d'autant plus incroyable quand on sait qu'ils ne représentent plus que 2 % de la population, alors que les randonneurs et adeptes d'activités de pleine nature sont près de 50 %. Michaël Delafosse a compris que son électorat était favorable à une telle mesure. J'espère que cela va donner la même envie à d'autres maires. Mais il faut aller



Pierre Jouventin espère que la décision prise par Montpellier « va donner des idées à d'autres maires ». M. L.

plus loin.

### Quelle est l'explication de la multiplication du nombre de sangliers ?

Oui, leur nombre a été multiplié par cent depuis les années 60. Entre les années 70 et 90, avec la généralisation des pesticides, la petite faune a disparu. Les chasseurs se sont donc concentrés sur les sangliers en faisant des élevages. Ils les ont croisés avec les cochons et ces "cochongliers" se sont reproduits encore plus vite. D'autant que les tirs épargnent les reproductrices. Cette pollution génétique est très facile à prouver en étudiant l'ADN. Les chasseurs sont directement à l'origine de cette explosion démographique !

### Qu'observez-vous autour de Montpellier ?

Les sangliers pullulent et met-

tent à mal les cultures. Ils sont d'autant plus nombreux qu'ils sont régulièrement nourris et abreuvés. Il y a des centaines



**Les chasseurs vieillissent et les jeunes n'ont plus envie de tuer des animaux**

PIERRE JOUVENTIN (EX-DIRECTEUR DE RECHERCHES AU CNRS)



de nourrissoirs et d'abreuvoirs autour de la ville. Il est anormal que l'État tolère encore ces pratiques qui ne font que multiplier les sangliers. Là où j'habite, près de Malbosq, les sangliers avaient l'habitude de défoncer le grillage la nuit pour

venir manger les olives. Désormais, ils ne se cachent plus et arrivent par les boulevards !

### Comment expliquez-vous que votre parole soit difficile à entendre ?

Les fédérations de chasse sont très puissantes en France. Leur discours est le seul à être entendu, et comme les Français connaissent mal la nature et les animaux... Mais le vent tourne. Les chasseurs vieillissent et les jeunes n'ont plus envie de tuer des animaux. Les gens n'acceptent plus les coups de fusil quand ils se promènent dans la nature ou à proximité de leur domicile, comme ça m'est arrivé, ni les nombreux accidents de voiture causés par les sangliers. Tout ce que je dis a été démontré et peut être confirmé par les écologues. Et le plus gros laboratoire d'écologie d'Europe est à Montpellier.

## Quand Montpellier dit non à la chasse

Jamais une grande ville de France n'avait résilié les conventions de mise à disposition de terrains publics pour les associations de chasse. En annonçant cette mesure en décembre, Michaël Delafosse a respecté son vœu de « libre circulation des animaux » qui figurait dans son programme. Les chasseurs, eux, ont regretté de ne pas avoir été consultés en amont.

« Les terrains concernés sont situés à Valedau (au nord de Grammont) et à Cambacérès (entre les deux autoroutes), informe Eddine Ariztegui, adjoint au maire délégué au bien-être animal et élu du Parti animaliste. Cela représente 70 hectares au total. »

La chasse sur des terrains privés (comme aux Bouisses, près de Grammont) n'est pas concernée par cette mesure.

Cette décision est d'autant plus emblématique qu'elle est prise par la septième ville de France,

alors que seules de toutes petites communes l'avaient fait jusqu'à présent.

Elle pourrait pousser des communes de la métropole à franchir le pas. « Maires de France, inspirez-vous de l'exemple de Montpellier ! », lance même l'Aspas (Association pour la protection des animaux sauvages) sur son site internet. « De plus en plus d'élus nous appellent pour savoir comment procéder pour limiter le droit de chasse, explique cette association reconnue d'utilité publique et 100 % indépendante. Notre service juridique prépare actuellement un guide pour les y aider. »

Si Pierre Jouventin se réjouit de cette décision (*lire ci-contre*), les chasseurs la critiquent vivement, par la voix de Ferdinand Jaoul (*lire ci-dessous*). Une chose est sûre : elle ne laissera personne indifférent...

G. R.



La Ville ne mettra plus ses terrains à disposition des chasseurs. J.M.M.

## « La Métropole va avoir de gros problèmes »

Conseiller régional délégué à la chasse, Ferdinand Jaoul n'a pas apprécié la suppression des droits de chasse sur les terrains municipaux (Midi Libre du 31 décembre). « Si elle nous exclut, la Métropole va avoir de gros problèmes, prédit-il. Quand un sanglier trouve la quiétude dans un coin périurbain, il y reste. Beaucoup vont finir contre des voitures. Et le président de la Métropole devra assumer. »

Le nombre élevé de sangliers ? Les mélanges avec les cochons ? « Des élevages ont été tolérés dans les années 70 et 80, et les croisements ont fait augmenter les populations. Les cochongliers, c'était une réalité dans les années 90. Mais la pureté génétique est revenue. »

Pour ce qui est de l'agraine, « elle consiste à donner des graines aux sangliers pour les éloigner des cultures. C'est notamment le cas avant la récolte du maïs et avant les vendanges. Mais c'est une pratique autorisée, selon un protocole dé-



Ferdinand Jaoul. V.P.

fini avec la préfecture. Il ne faut pas la confondre avec le nourrissage qui est interdit. »

Quant à savoir si des chasseurs pratiquent l'agraine sauvage ou le nourrissage, Ferdinand Jaoul répond que « si c'est le cas, c'est indigne, mais ça reste de toute façon très marginal ». Et de conclure : « Aujourd'hui, des laies peuvent faire trois portées de 4 à 8 sangliers en deux ans. Je peux vous dire que fin janvier, les chasseurs de sangliers en ont par-dessus la tête de les tirer. »

G. R.

LabSanté

Midi Libre EN LIVE

A suivre en direct sur la page Facebook de Midi Libre et sur le site internet : [www.midilibre.fr](http://www.midilibre.fr)

Mardi 19 janvier de 8 h 30 à 10 h

Les nouvelles technologies au service de la rééducation

#### INTERVENANTS :

- Docteur Anthony Gélis, Médecin MPR, Responsable de l'unité ambulatoire et de l'unité de recherche, Centre Mutualiste Neurologique PROPORA
- Professeuse Isabelle Laffont, Médecin MPR, Chef du Département de MPR, CHU Lapeyronie, et Présidente de la Société Française de MPR
- Docteur Jacques Teissier Chirurgien, orthopédiste, Clinique Saint Jean
- Un patient de Propara

ANIMATEUR : Yann Marec



L'Agence LA COM EN CIRCUIT COURT  
Midi Libre  
RÉVEILLE TON QUOTIDIEN !

